

 <b>AL SULTAN</b> <small>SARL</small>	<b>Politique de Lutte Contre l'Esclavage Moderne</b>	<b>Septembre 2025</b> <b>S1-FORM-03</b> <b>Page 1 sur 2</b>
--	--	---

## 1. OBJECTIF ET CHAMP D'APPLICATION

**AL SULTAN** s'engage à respecter les normes éthiques et professionnelles les plus élevées. En tant qu'entreprise, nous menons nos activités avec honnêteté, intégrité et conformément à toutes les lois applicables. Nous avons développé et mis en œuvre les principales bonnes pratiques suivantes pour nous assurer de respecter et de dépasser nos obligations en matière de lutte contre l'esclavage moderne. Notre approche de la lutte contre l'esclavage moderne reconnaît la nécessité d'une amélioration continue. Nous surveillerons et examinerons la politique et, le cas échéant, l'adapterons pour refléter l'évolution des exigences commerciales et culturelles.

## 2. DEFINITION

Les définitions ci-dessous sur l'esclavage moderne a été adaptée de celles des Nations Unies.

**Autorité compétente** : Le terme « Autorité compétente » représente le directeur général de **AL SULTAN** ou tout membre de l'équipe de direction, les ressources humaines ou leurs représentants désignés ou et responsables de projet en position de prendre des décisions sur les prochaines étapes et actions résultant d'allégations de non-conformité au Code de déontologie et d'éthique professionnelle et aux Politiques.

**Personnel contractuel** : Toute personne ayant une relation contractuelle avec **AL SULTAN**, y compris le personnel des projets, les consultants, les associés, etc.

**Employé** : Toute personne employée par **AL SULTAN**, affiliée à ou travaillant à partir du bureau du siège social.

**Esclavage moderne** : L'esclavage moderne fait référence aux situations d'exploitation qu'une personne ne peut pas refuser ou quitter en raison de menaces, de violence, de coercition, de tromperie et/ou d'abus de pouvoir. L'esclavage moderne est un terme générique qui couvre des pratiques telles que le travail forcé, le travail des enfants, la servitude pour dettes, le mariage forcé et la traite des personnes. L'esclavage moderne est un crime et une violation des droits fondamentaux de l'Homme.

## 3. ENGAGEMENT DE LA DIRECTION SUR LA LUTTE CONTRE L'ESCLAVAGE MODERNE

**AL SULTAN** interdit strictement le recours à l'esclavage moderne et à la traite des personnes dans ses activités de constructions. Nous sommes engagés et continuerons à nous engager à mettre en œuvre des systèmes et des contrôles visant à nous assurer que l'esclavage moderne n'a lieu nulle part au sein de notre organisation ou dans aucune de nos activités de constructions.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les mêmes normes élevées. **AL SULTAN** a pour politique de s'opposer vigoureusement à l'esclavage moderne et à la traite des personnes.

À ce titre :

- nous ne tolérons pas et ne tolérerons pas la traite des personnes ou l'esclavage moderne dans aucun aspect de nos propres activités ;
- nous nous engageons à lutter contre toute activité présumée de traite des personnes et d'esclavage moderne dans l'ensemble de nos chaînes d'approvisionnement ;
- nous collaborerons avec d'autres organisations pour présenter un front uni contre la traite des personnes et l'esclavage moderne dans notre environnement de travail étendu ;

- et nous veillerons à ce que nos employés soient conscients des risques d'esclavage moderne et à fournir un soutien lorsqu'un tel risque est détecté et signalé, conformément aux lois applicables.

#### 4. GESTION DES RISQUE ET DILIGENCE RAISONNABLE

Comme précisé dans son Code de déontologie et d'éthique professionnelle, **AL SULTAN** effectue des diligences raisonnables lorsqu'elle envisage tout partenaire ou fournisseur considéré comme présentant un risque dans ce domaine. Cela inclut, sans s'y limiter, une base de données exhaustive en temps réel de tous les avis de sanctions mondiaux ainsi que des organismes de réglementation et d'application de la loi et des informations défavorables dans le domaine public.

**AL SULTAN** peut exiger des preuves de pratiques de travail éthiques ou poursuivre une enquête plus approfondie avant de s'engager dans un contrat de service ou une collaboration pour s'assurer que le risque est minimisé.

Dans le cadre du processus de diligence raisonnable, **AL SULTAN** s'assure que les fournisseurs ne font l'objet d'aucun rapport concernant :

- l'exploitation d'enfants ;
- le trafic de personnes ;
- le travail forcé et l'esclavage ; et/ou
- l'exploitation sexuelle.

#### 5. SENSIBILISATION, FORMATION ET PERFORMANCE SUR L'ESCLAVAGE MODERNE

Les employés et sous-traitants sont tenus de respecter le Code de déontologie et d'éthique professionnelle de **AL SULTAN** qui interdit tout engagement avec, ou toute utilisation de chaînes d'approvisionnement qui recourent à l'esclavage moderne et à la traite des personnes.

**AL SULTAN** s'assure que toutes les parties concernées dispensent des formations annuelles obligatoires de sensibilisation au Code et connaissent les politiques associées, notamment sur l'esclavage moderne.

#### 6. REPORTING

Les employés et sous-traitants de **AL SULTAN** ont l'obligation de signaler toute violation présumée du Code de déontologie et d'éthique professionnelle, y compris sur l'esclavage moderne et la traite des personnes, comme indiqué dans le Code. **AL SULTAN** s'engage à enquêter et à traiter toute préoccupation signalée concernant des violations de politiques, qu'elles concernent les employés et les journaliers de **AL SULTAN**, conformément aux lois applicables.

Fait le 30/09/2025

**Malick CAMARA**

Le Directeur Général

